

**35 000 entreprises et artisans
du bâtiment sont qualifiés par
Qualibat pour leurs
compétences !**



- QUALIBAT NORD-EST**
Tél. : 03 20 65 72 60
272, bd Georges Clémenceau
BP 16013
59706 Marcq-en-Barœul Cedex
nord-est@qualibat.com
- QUALIBAT NORMANDIE**
Tél. : 02 31 23 84 07
Zone Object'ifs Sud
151, rue Paul Boucherot
BP 4 - 14123 Ifs
normandie@qualibat.com
- QUALIBAT ILE-DE-FRANCE**
Tél. : 01 40 55 11 15
Immeuble Maillot 2000
251, boulevard Péreire
75852 Paris Cedex 17
ile-de-france@qualibat.com
- QUALIBAT OUEST**
Tél. : 02 99 38 54 25
Immeuble Corail - Bâtiment B
4 bis, allée du Bâtiment
35000 Rennes
ouest@qualibat.com
- QUALIBAT CENTRE**
Tél. : 02 38 53 43 35
415, rue de la Juine
45160 Olivet
centre@qualibat.com
- QUALIBAT CENTRE-OUEST**
Tél. : 05 55 11 21 88
Centre Régional du Bâtiment
29, rue Pierre Brossolette
87036 Limoges Cedex
centre-ouest@qualibat.com
- QUALIBAT AQUITAINE**
Tél. : 05 56 39 63 65
Les Bureaux du Lac - Bâtiment 9
4, avenue de Chavailles
33525 Bruges Cedex
aquitaine@qualibat.com
- QUALIBAT SUD**
Tél. : 04 67 92 15 63
Green Park - Bâtiment B
149, avenue du Golf
34470 Baillargues
sud@qualibat.com
- QUALIBAT SUD-EST**
Tél. : 04 91 71 90 89
Parc GVIO - Zac de la Soude
Bât. A 4 - Impasse Paradou
13009 Marseille
sud-est@qualibat.com
- QUALIBAT RHÔNE-ALPES**
Tél. : 04 72 44 15 40
Immeuble "La Doua"
4, rue de la Doua
69100 Villeurbanne
rhône-alpes@qualibat.com
- QUALIBAT CENTRE EST**
Tél. : 03 80 63 91 90
Résidence L'Esplanade
26A, bd de la Marne
21000 Dijon
centre-est@qualibat.com
- QUALIBAT EST**
Tél. : 03 88 22 94 84
Résidence Le Wilson
3, rue de Sarrelouis
67085 Strasbourg Cedex
est@qualibat.com

ALPHA CONTACT



En partenariat avec les pouvoirs publics,
Qualibat a été créé à l'initiative d'entrepreneurs,
d'architectes et de maîtres d'ouvrage.

L'ATTRIBUTION DU CERTIFICAT

Le dossier de demande de qualification est soumis à
l'appréciation d'une commission indépendante. Si la candidature
répond aux exigences définies par Qualibat, l'entreprise se voit
attribuer la qualification, avec obligation d'actualiser certaines
informations tous les ans. Ainsi :

- Les dirigeants ont justifié de leur aptitude à exercer.
- Le personnel est qualifié pour les travaux,
en nombre suffisant, et l'entreprise s'engage
à ce qu'il soit déclaré.
- Le paiement des cotisations est à jour.
- Les moyens matériels sont conformes à la nature
de l'activité.
- Le savoir-faire couvre la fourniture des matériaux
et leur pose.
- Des références dans l'activité concernée ont été
fournies.
- L'entreprise accepte de communiquer son chiffre
d'affaires et ses effectifs à ses clients.
- Au-delà de la garantie décennale obligatoire,
l'entreprise est assurée pour l'ensemble des risques
liés à l'exercice de son métier par une responsabilité
civile professionnelle.

UNE SÉLECTION RIGOUREUSE

Au terme du processus, seule une entreprise sur deux est parvenue à obtenir son
certificat, et toutes celles qui ne remplissent plus l'intégralité des critères exigés
lors des contrôles se voient immédiatement retirer leur(s) qualification(s).



→ Pour plus d'explications sur les modalités d'attribution de la qualification,
adressez-vous à la délégation de votre département.

**CONFIEZ VOS TRAVAUX
DE BÂTIMENT À UNE
ENTREPRISE COMPÉTENTE**



Pour les retrouver près de chez vous, rendez-vous sur
www.qualibat.com ou renseignez-vous auprès
de la Délégation de votre département.

www.qualibat.com



Réaliser des travaux, c'est s'engager dans un investissement financier et personnel important. Si le choix d'un prestataire compétent est une étape capitale, avec Qualibat, vous agissez en connaissance de cause !

COMPÉTENCES ET FIABILITÉ, LES DEUX MOTS CLÉS POUR SÉLECTIONNER UNE ENTREPRISE.

Avant de faire appel à un prestataire pour vos travaux de bâtiment, vous avez certainement des questions :

- L'entreprise est-elle qualifiée pour effectuer les travaux ?
- A-t-elle assez de personnel et est-il compétent ?
- Dispose-t-elle des moyens techniques nécessaires et assure-t-elle la fourniture des matériaux ?
- A-t-elle déjà réalisé des projets similaires au mien ?
- Est-elle solide financièrement, en règle et assurée ?



LA PYRAMIDE BLEUE ET BLANCHE, LA MARQUE DE LA COMPÉTENCE.

→ Sur leurs véhicules, dans leurs locaux et sur leur papier-en-tête, les entreprises QUALIBAT arborent un **signe distinctif** facilement reconnaissable : la pyramide bleue et

blanche. Ce signe est aussi celui d'un **partage de certaines valeurs** : la compétence bien sûr, mais également la reconnaissance du savoir-faire, le respect des règles de l'art, la fierté...

Avant de faire appel à une entreprise ou à un artisan, exigez son certificat, pièce officielle qui porte mention de la spécialité pour laquelle l'entreprise est qualifiée, ainsi que la période de validité.

De la plomberie à la décoration, des fondations à l'aménagement de combles, de la salle de bain à la toiture, tous les travaux et toutes les spécialités du bâtiment sont concernés*. Alors, avant de consulter ou de confier votre projet à une entreprise, assurez-vous de son savoir-faire...sur www.qualibat.com, tout simplement.

*Sauf l'électricité qui relève de QUALIFELEC

Par des procédures rigoureuses de sélection (voir au verso), nous vous offrons la certitude d'avoir, en faisant appel à une entreprise Qualibat, **des intervenants compétents**, pour vous conseiller et vous guider dans vos choix techniques. Avec Qualibat, vous vous donnez les moyens d'avoir **des prestations de qualité** !

Comme compétence ne rime pas toujours avec sérieux, une entreprise Qualibat doit également prouver qu'elle **mérite votre confiance**. Grâce à son engagement à être en règle sur les éléments administratifs et financiers, **la fiabilité de votre choix est plus sûre...**



“ Avant de contacter une entreprise de bâtiment assurez-vous de ces compétences techniques ”

